



30 septembre 2025

(25-6218)

Page: 1/25

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: français

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

TUNISIE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Tunisie est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur Tunisie.

Table des Matières

1 INTRODUCTION.....	4
2 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	4
3 CLIMAT DES AFFAIRES ET COMPETITIVITE ECONOMIQUE.....	5
3.1 Contribution de l'investissement à la croissance économique.....	5
3.2 Amélioration du climat des affaires	5
3.2.1 Réformes structurelles	5
3.2.2 Stratégies pour une meilleure attractivité du climat des affaires.....	6
3.3 Administration électronique et modernisation des services publics	7
3.4 Renforcement de la gouvernance et lutte contre la corruption	7
3.5 Réforme et simplification des procédures administratives.....	8
3.6 Réformes dans le domaine de la commande publique.....	8
3.7 Réformes structurelles pour la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat	9
3.8 Réformes et restructuration des entreprises publiques.....	10
3.9 Modernisation et continuité des réformes de la fonction publique	10
3.10 Réformes fiscales: un levier stratégique pour le développement économique durable	10
3.11 Vers un modèle économique durable et une gouvernance responsable	12
3.12 Renforcement de la propriété intellectuelle au service de l'innovation et du développement.....	12
3.13 Nouvelle méthodologie d'élaboration du plan de développement 2026-2030: une planification décentralisée, une gouvernance territoriale durable et une inclusion sociale	13
4 POLITIQUES SECTORIELLES	13
4.1 Secteur industriel: Importance et contribution au PIB et à l'emploi.....	13
4.1.1 Secteur textile et habillement.....	14
4.1.2 Secteurs automobile et aéronautique.....	14
4.1.3 Stratégie nationale de l'industrie et de l'innovation 2035.....	14
4.2 Importance stratégique du secteur minier.....	15
4.3 Secteur de l'énergie: pilier stratégique et moteur de la transition durable.....	16
4.4 Une agriculture durable, compétitive et contributive au développement rural.....	16
4.5 Secteur TIC: Réformes et perspectives vers une économie numérique moderne.....	17
4.6 Secteur tourisme: vers un modèle compétitif, inclusif et durable	18
4.7 Secteur du transport: levier stratégique pour l'économie	19
5 POLITIQUE COMMERCIALE	19
5.1 Renforcement de l'intégration de la Tunisie dans le commerce régional et international.....	19
5.1.1 Coopération économique et commerciale avec les partenaires stratégiques.....	20
5.1.2 Un projet stratégique de corridor commercial terrestre tuniso-libyen	20
5.1.3 Progrès et perspectives de l'économie tunisienne dans les chaînes de valeur mondiales et régionales	20
5.2 Facilitation du Commerce: Modernisation et Compétitivité.....	21
5.3 Modernisation et simplification des procédures douanières	22
5.4 Promotion des exportations	22

5.5	Evolution des échanges commerciaux.....	22
5.6	Renforcement du système sanitaire et phytosanitaire	23
6	LA TUNISIE ET L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE	24
7	CONCLUSION.....	25

1 INTRODUCTION

1.1. Le dernier Examen des politiques commerciales de la Tunisie par l'OMC, réalisé en 2016, avait mis en évidence les efforts engagés par le pays pour consolider son ouverture économique et améliorer son intégration dans le commerce international. Depuis cette date, l'économie tunisienne a enregistré des réalisations importantes malgré la succession de défis majeurs auxquels elle a été confrontée, notamment l'impact de la pandémie de COVID-19, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, la flambée des prix des produits et des matières premières ainsi que les tensions géopolitiques régionales et internationales.

1.2. En effet, l'économie tunisienne a démontré une résilience face à ces contraintes exogènes en amorçant un processus de reprise économique, confirmé au deuxième trimestre de l'année 2025 par une croissance du PIB de 3,2%. Cette dynamique s'appuie sur les réformes structurelles engagées, l'ouverture commerciale et la vitalité de secteurs clés tels que les industries mécaniques et électriques, l'agroalimentaire les technologies de l'information et de la communication, le tourisme.

1.3. La politique commerciale de la Tunisie, un levier principal de cette résilience, repose sur des principes constants à savoir l'attachement à l'ouverture des marchés, le commerce fondé sur des règles et le soutien à un système commercial multilatéral transparent, équitable, au centre duquel se trouve l'OMC. Ces piliers stratégiques guident l'action du pays pour renforcer sa compétitivité, intégrer davantage les chaînes de valeur mondiales et promouvoir un développement durable, équitable et inclusif.

1.4. Cette politique s'appuie sur une multitude d'accords de libre-échange et/ou préférentiels dans toutes les régions du monde. Elle cherche à explorer de nouveaux marchés, notamment en Afrique dans le cadre de la ZLECAf. Parallèlement, le pays s'est engagé à la modernisation approfondie de son cadre législatif et institutionnel afin d'améliorer la compétitivité de son tissu productif et de consolider son intégration dans l'économie mondiale. Cette modernisation se traduit par le renforcement de la digitalisation, la facilitation et la simplification des procédures commerciales et d'investissement, ainsi que la promotion de l'inclusion économique et sociale des jeunes et des femmes et du développement régional pour réduire les inégalités territoriales.

1.5. Ainsi, la politique commerciale tunisienne constitue un pilier de la stratégie du développement national, conformément aux priorités du Plan de Développement 2026-2030, qui vise à promouvoir une croissance durable, inclusive et créatrice d'emplois, fondée sur l'innovation, la compétitivité et l'intégration dans l'économie mondiale.

2 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

2.1. L'économie tunisienne a fait preuve d'une résilience notable au cours de la dernière décennie, malgré des défis conjoncturels tant externe qu'interne. Après une reprise graduelle observée en 2024, l'activité économique s'est accélérée au deuxième semestre 2025, atteignant un taux de croissance de 3,2%¹ illustrant un redressement soutenu de l'économie.

2.2. Cette résilience s'est manifestée par la capacité du pays à absorber les chocs économiques, à maintenir la stabilité macroéconomique et à poursuivre une trajectoire de croissance positive. Les secteurs de l'agriculture, du tourisme et des services ont joué un rôle clé dans la relance économique, tandis que des réformes progressives ont permis de stabiliser la monnaie nationale, de maîtriser l'inflation et de renforcer les réserves de change.

2.3. Considérant la transformation digitale comme un facteur de relance économique, la Tunisie a mis en œuvre des actions stratégiques visant à moderniser l'écosystème des paiements. Ces initiatives ont pour objectif de renforcer l'efficacité, la sécurité et l'accessibilité des services financiers, tout en favorisant l'inclusion financière, l'innovation et l'alignement de la Tunisie sur les standards internationaux.

2.4. Sur le plan structurel, la Tunisie poursuit la consolidation de ses finances publiques et la mise en œuvre de réformes clés, telles que la refonte de la plateforme du commerce extérieur et, la mise en place d'un guichet unique électronique national pour le commerce extérieur et le renforcement

¹ Site de l'Institut National des Statistiques www.ins.tn.

de l'interopérabilité des systèmes d'information. Grâce à sa position géographique stratégique et à son réseau d'accords commerciaux, le pays bénéficie d'atouts importants pour stimuler les exportations, attirer les investissements et renforcer son intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

2.5. Parallèlement, la Tunisie a renforcé ses politiques sociales pour promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion. Les programmes d'autonomisation économique, notamment en faveur des femmes et des populations vulnérables, ont permis la création de projets générateurs de revenus et soutenu l'entrepreneuriat féminin à travers les initiatives RAIDA et RAIDET. Le pays consolide également sa tradition de dialogue social pour l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des revenus, tout en favorisant l'intégration des personnes handicapées grâce à des dispositifs garantissant leur participation économique et sociale.

3 CLIMAT DES AFFAIRES ET COMPETITIVITE ECONOMIQUE

3.1 Contribution de l'investissement à la croissance économique

3.1. Entre 2016 et 2023, la Tunisie a enregistré un taux moyen d'investissement de 18,1% du PIB. Ce taux, qui reflète la part de la richesse nationale consacrée à l'accumulation de capital, s'est replié à 15,7% en 2024, avec une reprise attendue à 16,2% pour toute l'année 2025. Cette fluctuation traduit l'impact des chocs confrontés par l'économie nationale, notamment la pandémie du COVID-19 et les tensions géopolitiques, qui ont freiné la dynamique de l'investissement.

3.2. L'efficacité de ces investissements dans la stimulation de la croissance économique, s'appuie sur le ratio ICOR (Incremental Capital-Output Ratio). L'évolution de l'ICOR tunisien entre 2018 et 2024 révèle une forte volatilité: après un pic à 7,37 en 2020, reflétant l'inefficacité conjoncturelle de l'appareil productif durant la crise sanitaire, le ratio s'est stabilisé autour de 1 entre 2021 et 2024, signalant une nette amélioration de l'efficacité des investissements. La chute à 0,42 en 2023, suivie d'une remontée à 1,16 en 2024, permettant un rééquilibrage progressif vers des niveaux plus soutenables, caractéristiques des économies émergentes performantes.

3.3. Cette situation témoigne à la fois de la résilience de l'économie tunisienne post-crise et de la volonté de poursuivre les réformes structurelles afin de consolider les gains de productivité capitaliste. Dans ce cadre, la Tunisie a engagé des plans ambitieux pour stimuler le développement économique et social. Sa position géographique stratégique, conjuguée à son adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et au COMESA à ses atouts intrinsèques dans des secteurs tels que l'agriculture, les énergies renouvelables, le tourisme et les ressources minérales, lui confère un potentiel considérable de décollage économique soutenable.

3.4. La Vision 2035 fixe les priorités stratégiques en matière de diversification, de compétitivité, de développement du capital humain et de réduction des disparités régionales. Parallèlement, le Programme national des réformes, lancé en 2022, inclut la Stratégie nationale d'amélioration du climat des affaires 2023-2025 (SNACA), visant à renforcer l'attractivité des investissements et à soutenir la croissance inclusive et durable. Ce qui nécessite la poursuite des réformes pour consolider ces gains de productivité capitaliste.

3.2 Amélioration du climat des affaires

3.2.1 Réformes structurelles

3.5. Dans le cadre de la modernisation de l'environnement des affaires, la Tunisie a adopté la loi 2016-71 du 30 septembre 2016 relative à la loi d'investissement. Cette loi a apporté un nouveau cadre réglementaire et institutionnel de l'investissement avec des modifications majeures notamment, la définition de l'investissement, l'accès au marché par la mention explicite de la liberté d'investissement et la mise en place de nouvelles règles pour le traitement des investisseurs et le règlement de différends.

3.6. Sur le plan institutionnel, la gouvernance de l'investissement a été repensée afin de renforcer le rôle des agences spécialisées. La création de la Tunisian Investment Authority (TIA) comme une pierre angulaire de la numérisation du processus d'investissement, et de l'accompagnement des investisseurs tout au long de la vie de l'entreprise, en offrant des services dématérialisés tels que la

déclaration et le suivi des projets, la délivrance d'attestations ou encore le paiement en ligne des prestations.

3.7. Parallèlement, l'élaboration des politiques, stratégies et programmes nationaux en matière d'investissement relève du Conseil supérieur de l'investissement, institué en 2016, qui réunit une représentation mixte de l'État et du secteur privé, traduisant une approche plus inclusive et concertée de la décision publique.

3.8. Au niveau de la simplification des procédures d'investissement, des avancées notables ont été réalisées en matière de réduction des autorisations nécessaires à l'exercice d'activités économiques. Leur nombre est passé de 270 à 243, grâce à une première vague de suppression de 27 autorisations en vertu du décret n° 2018-417, suivie en 2022 d'une deuxième suppression de 25 autorisations. Une troisième série de suppressions, portant sur 33 autorisations supplémentaires, est actuellement en cours.

3.9. Par ailleurs, un programme de révision des 200 cahiers des charges encadrant les activités économiques a été lancé en 2025, avec pour objectif d'alléger les contraintes administratives et de faciliter davantage l'accès à l'investissement et à l'entrepreneuriat.

3.2.2 Stratégies pour une meilleure attractivité du climat des affaires

3.10. Afin de renforcer l'attractivité du pays et de créer un climat plus encourageant et propice aux investissements, la Tunisie a adopté en 2022 la stratégie nationale d'amélioration du climat des affaires SNACA 2023-2025. Cette stratégie a permis d'identifier 185 mesures nécessaires pour simplifier les procédures et adapter le cadre réglementaire aux attentes des différents acteurs économiques. À l'achèvement du premier cycle opérationnel de cette stratégie, 48% de ces mesures ont été réalisées. En 2025, une évaluation des mesures restantes a été menée afin de réajuster la stratégie en cohérence avec la nouvelle politique de l'Etat et les besoins émergents du secteur privé suite, dans un contexte marqué par le dynamisme de l'économie mondiale.

3.11. Dans le même cadre, la Tunisie a engagé une série de réformes visant à favoriser la compétitivité des PME par le renforcement de l'innovation et la transformation industrielle. Ces réformes ont été traduites par la mise en place d'une stratégie nationale de promotion des PME qui a pour objectif de préserver le tissu des PME tunisiennes et encourager leur développement par un nouveau modèle d'investissement reposant sur la recherche et développement, ainsi que l'innovation et la créativité.

3.12. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la politique Tunisienne en matière de consolidation des PME, de renforcement l'écosystème de l'innovation, de la transformation industrielle ainsi que dans la continuité des réformes déjà entamées, notamment:

- L'adoption de la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, qui a instauré des mécanismes modernes de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Cette loi prévoit notamment la notification précoce des difficultés économiques, le règlement amiable et le règlement judiciaire pour préserver la continuité des activités, maintenir les emplois et protéger les droits des créanciers;
- La mise en place d'un mécanisme de bonification des taux d'intérêt sur les crédits d'investissement.² Ce dispositif, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, a permis à ce jour l'approbation de 160 projets représentant 543 millions de dinars d'investissements, dont 217 millions de crédits bonifiés, favorisant la création de près de 3 200 emplois et la préservation d'au moins 5 200 autres;
- L'instauration de la ligne de dotation de soutien à la restructuration financière des PME (FAR PME), instituée par l'article 14 de la loi de finances 2018 et régie par le décret gouvernemental n° 2018-324, a été créée pour accompagner la restructuration financière et économique des PME;

² Article 21 de la loi n° 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, tel que modifié par le décret-loi n° 2021-21 et le décret-loi n° 2022-79.

- La Création de la Plateforme Numérique d'Auto-Diagnostic de l'Innovation, conforme aux normes ISO 56001/56002, permettant d'évaluer la performance d'innovation des entreprises et de fournir des recommandations personnalisées;
- Le Déploiement des Initiatives de transformation numérique pour plus de 150 PME industrielles, incluant l'adoption de technologies avancées et la digitalisation des processus industriels, afin de renforcer leur compétitivité et leur performance opérationnelle;
- Le Lancement des programmes sectoriels et concours nationaux visant à valoriser la recherche-développement, l'invention et la propriété industrielle;
- Structuration de clusters et pôles industriels innovants dans des secteurs stratégiques (textile intelligent, électromécanique, agroalimentaire durable);
- La Promotion de l'intégration régionale et internationale des PME à travers la ZLECAf, les partenariats européens et les accords bilatéraux et multilatéraux, tout en promouvant un développement industriel durable, inclusif et compétitif.

3.3 Administration électronique et modernisation des services publics

3.13. La Tunisie a poursuivi ses efforts pour promouvoir la transformation numérique de son administration et renforcer l'efficacité des services publics. Dans ce cadre, la stratégie nationale "Tunisie Digitale 2023-2025" a été élaborée et adoptée afin d'orienter le développement de l'administration électronique et d'encadrer la transition vers une gestion publique modernisée.

3.14. D'importantes initiatives ont été entreprises pour développer les services publics en ligne et améliorer l'interaction entre l'administration et ses usagers. Il s'agit notamment de l'identité numérique mobile (Mobile-ID), du guichet électronique sécurisé (e-Bawaba), du développement des services e-Visa et e-Consulat, de la généralisation de la télédéclaration fiscale (jibaya.tn), du registre national des entreprises (RNE), et du système électronique pour la passation des marchés publics (TUNEPS).

3.15. La Tunisie accorde également une attention particulière à la transparence et à l'ouverture des données publiques. Le cadre juridique est constitué notamment de la loi organique n° 2016-22 relative au droit d'accès à l'information, du décret gouvernemental n° 2021-03 relatif aux données ouvertes et de la circulaire du 21 février 2024 sur l'ouverture des données publiques. À cet égard, la mise en place du portail national des données ouvertes (data.gov.tn), du système électronique d'inventaire des données publiques (PDIMS) ainsi que l'élaboration d'un guide pratique destiné aux administrations en arabe et en français, visent à renforcer la diffusion et l'utilisation des données publiques.

3.4 Renforcement de la gouvernance et lutte contre la corruption

3.16. La Tunisie accorde une importance stratégique au renforcement de la gouvernance et à la lutte contre la corruption, considérés comme l'un des piliers transversaux indispensables à la réussite des politiques publiques et au développement durable. Dans ce cadre, la Tunisie poursuit ses efforts pour renforcer la transparence et l'intégrité dans la gestion des finances publiques. Des mesures sont en cours de développement pour améliorer la gouvernance, protéger les lanceurs d'alerte et encadrer l'influence des groupes de pression dans le secteur public.

3.17. Afin de se conformer aux standards internationaux, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption et les normes du Groupe d'action financière (GAFI), et de promouvoir un environnement plus transparent et équitable, la Tunisie a adopté des réformes législatives majeures:

- La loi organique n° 2019-9 du 23 janvier 2019, modifiant et complétant la loi organique n° 2015-26 relative à la lutte contre le terrorisme et au blanchiment d'argent;
- La loi organique n° 2017-10 du 7 mars 2017, relative au signalement des faits de corruption et à la protection des lanceurs d'alerte;

- La loi n° 2018-46 du 1er août 2018, relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.

3.18. En Tunisie, le registre national des entreprises (RNE), établi par la Loi n° 2018-52 du 29 octobre 2018, constitue un outil essentiel pour renforcer la transparence des transactions économiques et financières, en centralisant les informations et documents relatifs aux personnes physiques, morales et aux structures juridiques opérant dans le domaine économique. Il joue un rôle majeur dans la lutte contre les crimes transfrontaliers liés au commerce international et assure la clarté des informations sur le propriétaire effectif. Le RNE s'impose ainsi aujourd'hui comme un pilier stratégique et incontournable de l'écosystème tunisien de prévention et de lutte contre la criminalité économique.

3.5 Réforme et simplification des procédures administratives

3.19. Dans le cadre de ses efforts pour améliorer le climat des affaires et moderniser les services publics, la Tunisie a lancé un programme de réforme et de simplification des procédures administratives. Le décret gouvernemental n° 2020-605 a établi un cadre réglementaire pour la révision systématique des formalités applicables aux usagers de l'administration de l'État, des collectivités locales et des entreprises publiques.

3.20. Piloté par la Direction générale des réformes et perspectives administratives rattaché à la présidence du gouvernement, ce programme vise à renforcer l'accessibilité, la transparence et la qualité des services publics. La démarche repose sur une révision globale et périodique de 3 197 procédures administratives, dont 71% sont en cours de simplification et 23% programmées pour suppression, avec un dispositif institutionnel structuré comprenant des comités de pilotage ministériels, des chefs de projet dédiés et des groupes de travail spécialisés.

3.21. Parallèlement, l'approche des "événements de vie" a été introduite afin de centrer les interactions sur l'utilisateur, avec l'identification de 11 événements prioritaires, tels que la création d'entreprise et l'exploration des opportunités d'investissement. Des plans d'action et un guide méthodologique ont été élaborés pour conduire à la simplification, la digitalisation et l'harmonisation des processus administratifs à l'échelle nationale, contribuant ainsi à un cadre favorable à l'investissement et à la croissance économique.

3.6 Réformes dans le domaine de la commande publique

3.22. Au cours des dernières années, la Tunisie a entrepris plusieurs réformes destinées à moderniser son système de commande publique et à en améliorer la transparence et l'efficacité. L'adoption de la loi n° 2018-46 relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts a renforcé les mécanismes de prévention des conflits d'intérêts et de lutte contre l'enrichissement illicite. Le décret gouvernemental n° 2016-498 a, pour sa part, institué des procédures d'exclusion des opérateurs économiques ne respectant pas les règles d'intégrité, consolidant ainsi les principes de bonne gouvernance.

3.23. Une réforme importante réalisée en matière de digitalisation de la commande publique est la création du système national d'achat public en ligne (TUNEPS), qui a été généralisé progressivement depuis 2018, a permis de dématérialiser l'ensemble du processus de passation des marchés, d'améliorer la traçabilité des opérations et de faciliter l'accès à l'information pour les opérateurs économiques. Le décret-loi n° 2020-31 a consacré la valeur juridique des documents et signatures électroniques, soutenant la transition vers une administration numérique et sécurisée.

3.24. La Haute Instance de la commande publique a vu ses missions élargies, notamment à travers la création d'unités spécialisées en audit et en assistance technique, afin d'accompagner les acheteurs publics tout au long du cycle de passation et d'exécution des marchés et de renforcer le suivi de la gestion des fonds publics.

3.25. Des dispositions spécifiques ont été également introduites pour adapter le cadre juridique aux situations exceptionnelles, en particulier durant la pandémie de COVID-19, afin de préserver la continuité des services essentiels et d'assurer la stabilité contractuelle.

3.26. Dans leur ensemble, ces réformes traduisent la volonté des autorités tunisiennes de mettre en place un système de commande publique moderne, transparent, efficace, capable de répondre aux exigences d'une économie en transformation et de contribuer à l'amélioration du climat des affaires.

3.7 Réformes structurelles pour la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat

3.27. Depuis 2015, le gouvernement tunisien a engagé une série de réformes ambitieuses visant à renforcer l'initiative privée, promouvoir l'auto-entrepreneuriat et améliorer l'employabilité des jeunes. L'adoption de la Stratégie nationale de l'emploi (2019-2025) constitue un jalon majeur en ce sens. Elle vise à garantir un emploi équitable, décent et compétitif, à faciliter l'intégration du secteur informel dans l'économie formelle, à aligner la formation sur les besoins du marché, notamment dans les domaines innovants du numérique et de l'intelligence artificielle, et à encourager les investissements et les projets à fort potentiel d'emploi.

3.28. Dans ce cadre, plusieurs dispositifs structurants ont été mis en place, tels que le Startup Act, les programmes d'apprentissage rémunéré, les partenariats public-privé, ainsi que des mesures d'appui technique et financier destinées aux jeunes entrepreneurs afin d'assurer la pérennité de leurs projets et la création d'emplois durables. Des efforts notables ont également été réalisés pour développer les compétences transversales (soft skills, langues, compétences digitales de base ...) et pour rapprocher les programmes de formation tunisiens et étrangers grâce à l'usage de plateformes basées sur l'intelligence artificielle en vue de la reconnaissance des diplômes.

3.29. Malgré ces avancées, le chômage, en particulier celui des jeunes diplômés et dans certaines régions défavorisées, demeure un défi persistant. Consciente de cette réalité, la Tunisie a intensifié ses réformes afin de stimuler davantage la création d'emplois et de répondre aux aspirations de sa jeunesse. Parmi les initiatives récentes figurent la création d'un Conseil supérieur de l'éducation et de l'enseignement (article 135 de la constitution du 25 juillet 2022), le lancement officiel de la plateforme de l'auto-entrepreneur (novembre 2024), ainsi que le soutien de l'initiative privée collective à travers les sociétés communautaires destinées à développer des projets économiques locaux et inclusifs (décret-loi 15-2022).

3.30. La Loi de finances 2025 a également introduit de nouvelles lignes de financement au profit des familles vulnérables, des auto-entrepreneurs, des PME et des startups. Elle prévoit également la création d'un fonds d'assurance contre les pertes d'emploi et d'un fonds de protection sociale pour les femmes travailleuses agricoles.

3.31. La diversification et la modernisation de l'offre de formation constituent également des priorités stratégiques. L'intégration de compétences liées à l'intelligence artificielle, à l'économie verte, bleue et circulaire s'accompagne d'une refonte du système d'homologation des diplômes, de l'instauration d'un répertoire national des compétences et des certifications, et du renforcement de dispositifs tels que le Programme Chèque Formation ou le dispositif national de la Nouvelle Chance. L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une démarche destinée à favoriser l'inclusion socio-économique des jeunes.

3.32. Ces différentes réformes traduisent l'engagement de l'État à bâtir un marché du travail plus inclusif et compétitif, à réduire progressivement le chômage, et à préparer la Tunisie aux mutations économiques et technologiques mondiales.

3.33. Ces réformes s'articulent avec le dynamisme du tissu entrepreneurial tunisien. Fin 2023, le répertoire national des entreprises recensait 824 593 entreprises, témoignant de la vitalité et de la résilience des acteurs économiques tunisiens. Au cours des deux dernières décennies, la part des micro-entreprises et travailleurs indépendants est passée de 80,3% en 2000 à 87,4% en 2023, illustrant la capacité des tunisiens à développer des initiatives entrepreneuriales face aux défis du marché du travail. Cet acquis constitue un levier stratégique pour l'avenir, offrant un vivier d'entreprises pouvant être accompagnées vers une meilleure formalisation, une montée en valeur ajoutée et une contribution accrue à la création d'emplois stables.

3.8 Réformes et restructuration des entreprises publiques

3.34. Depuis novembre 2015, la Tunisie a adopté une stratégie globale de réforme des entreprises publiques visant à renforcer leur compétitivité, leur performance opérationnelle et leur viabilité financière. Cette stratégie comprend le renforcement de la gouvernance interne, l'amélioration du dialogue social, le regroupement des institutions de supervision et la mise en œuvre de mesures de restructuration financière.

3.35. Entre 2015 et 2023, des mesures concrètes ont été entreprises, notamment des augmentations de capital, la participation à la création de nouvelles filiales et d'autres actions visant à améliorer la performance opérationnelle et la viabilité financière des entreprises publiques. Ces initiatives ont permis de traduire en résultats concrets les axes de la stratégie initiale, tout en assurant un fonctionnement efficace et durable des entreprises, dans le respect des principes de concurrence et de transparence. La Tunisie privilégie la réforme des entreprises publiques plutôt que leur privatisation, afin de préserver leur rôle stratégique dans l'économie nationale, protéger les emplois, maintenir la stabilité sociale, assurer la continuité des services essentiels et renforcer leur performance tout en sauvegardant la souveraineté sur les secteurs clés.

3.9 Modernisation et continuité des réformes de la fonction publique

3.36. La Tunisie poursuit une politique cohérente et progressive de modernisation de la fonction publique. Dans ce cadre, le décret gouvernemental n° 2020-605, a renforcé les principes de gouvernance, de transparence et de performance administrative. Le cadre réglementaire a été révisé pour encourager la mobilité et le redéploiement des agents, notamment à travers les décrets relatifs à la mobilité des agents publics et la circulaire du Chef du Gouvernement n° 13 du 13 mai 2024. Ces réformes ont été accompagnées par la création de la Bourse de mobilité et par l'instauration de l'obligation, pour les ministères et établissements publics, de publier les appels à candidatures.

3.37. Ces réformes s'accompagnent également de mesures de rationalisation de la masse salariale, telles que le programme spécifique de mise à la retraite avant l'âge légal, encadré par le décret-loi n° 2021-21 et le décret présidentiel n° 2022-542, permettant un traitement transparent des demandes et un gain budgétaire notable.

3.38. La structure des salaires et des indemnités a été adaptée pour valoriser la performance individuelle, renforcée par la mise en œuvre progressive, à partir de 2025, d'un nouveau système d'évaluation individuelle des fonctionnaires. Le processus de recrutement a également été modernisé pour mieux orienter les sélections vers les compétences et aptitudes requises, soutenu par la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences (GPEEC) et du Répertoire Interministériel des Métiers de la Fonction Publique (RIMFP), élaboré par le Comité Général de la Fonction Publique.

3.39. Ces initiatives et réformes témoignent d'une continuité stratégique et d'un engagement soutenu en faveur d'une fonction publique efficiente, modernisée et répondant aux besoins des citoyens et aux exigences du service public.

3.10 Réformes fiscales: un levier stratégique pour le développement économique durable

3.40. La politique fiscale en Tunisie constitue l'un des leviers essentiels du développement économique durable, dans la mesure où elle permet de traduire concrètement les orientations stratégiques de l'État. Elle vise en particulier à améliorer le climat des affaires, encourager l'investissement, offrir une meilleure visibilité aux acteurs économiques et soutenir la transition énergétique.

3.41. Au cours de la dernière décennie (2015-2024), la Tunisie a engagé un ensemble de réformes fiscales dont l'objectif principal est l'instauration d'un système fiscal équitable transparent et propice à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ces réformes se sont articulées autour de plusieurs axes.

3.42. **En matière d'encouragement à l'investissement**, la Tunisie a instauré des avantages fiscaux en faveur de la création d'entreprises, soit par l'octroi de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés durant une période de 4 ans pour les entreprises créées au

cours des années 2018, 2019, 2020, 2024 et 2025 ou sous forme d'une déduction dégressive d'un pourcentage de bénéfice durant les 4 premières années d'activité pour les autres entreprises. Des mesures ont également été adoptées pour soutenir les opérations de restructuration financière des entreprises, par l'octroi aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque la possibilité de souscription au capital des entreprises objet de transmission ou de restructuration et en contrepartie l'octroi aux investisseurs via ces sociétés et fonds d'investissement la possibilité de bénéficier des avantages au titre de réinvestissement. Par ailleurs, la Tunisie a consolidé son réseau de conventions fiscales de non double imposition avec 52 conventions, dont la plupart ont été adaptées aux standards internationaux à travers la signature, en 2018, puis la ratification en 2023, de la convention multilatérale pour la mise en œuvre de mesures liées aux conventions fiscales visant à prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (l'Instrument multilatéral).

3.43. En matière de d'élargissement de l'assiette imposable, et afin d'assurer une meilleure équité et efficacité du système fiscal tout en évitant que la fiscalité soit un élément de distorsion entre les différents acteurs économiques, le champ d'application de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés a été étendu pour couvrir des sociétés, des opérations ou des revenus qui étaient auparavant exonérés ou non concernés par ces impôts.

3.44. En matière de rationalisation des avantages fiscaux, la Tunisie a procédé à une refonte du dispositif des avantages fiscaux³, en supprimant les incitations n'ayant pas atteint leurs objectifs, et en orientant les avantages vers des domaines et des secteurs prioritaires tels que l'agriculture, le développement régional, l'innovation technologique, les startups et la protection de l'environnement. Dans le même esprit et pour assurer une imposition plus juste et équitable entre tous les acteurs économiques, la distinction entre les régimes fiscaux on-shore et off-shore a été supprimée, mettant fin au régime préférentiel appliqué en matière d'impôts directs aux exportateurs et prestataires de services financiers non-résidents.

3.45. La lutte contre l'évasion fiscale et l'économie informelle a constitué un autre axe majeur de réforme. La révision des régimes forfaitaires d'imposition et la mise en place d'un régime simplifié pour les auto-entrepreneurs, associant impôt sur le revenu et cotisations sociales dans une contribution unique, ont permis d'élargir la base des contribuables. Parallèlement, et afin de renforcer la transparence et la conformité fiscale des professions libérales, l'émission de notes d'honoraires est désormais obligatoire pour leurs membres, avec l'indication du matricule fiscal sur tous les documents relatifs à l'exercice de leurs activités, et la mise en place progressive de la facturation électronique.

3.46. En matière d'économie verte et de développement durable, la Tunisie a introduit une série de mesures incitatives, allant de la réduction ou exonération des droits et taxes sur les véhicules hybrides et électriques, à la TVA réduite sur les panneaux solaires. Des taxes environnementales ont été ajustées ou créées, notamment au profit du Fonds de transition énergétique et du Fonds de dépollution, tandis que la fiscalité énergétique a été révisée vers la baisse afin d'encourager l'utilisation des énergies propres. De même, des déductions ont été octroyées au titre des bénéfices et revenus réinvestis dans la souscription au capital des entreprises opérant dans le domaine de l'économie verte, bleue et circulaire.

3.47. La promotion de l'innovation et de la recherche-développement se traduit par l'octroi d'une déduction fiscale supplémentaire de 50% au titre des dépenses liées à la recherche-développement et à l'innovation. Cette déduction peut atteindre 400.000 dinars par an pour les dépenses d'innovation et de recherche-développement dans les domaines de l'économie verte, bleue, circulaire et au développement durable, et 200.000 dinars par an pour les autres dépenses de recherche-développement.⁴ En outre des incitations fiscales ont été prévues pour encourager la souscription au capital des entreprises réalisant des investissements permettant le développement de la technologie ou sa maîtrise et l'innovation.⁵ Ces mesures offrent aux investisseurs la possibilité de déduire de la base imposable les bénéfices et revenus souscrits, renforçant ainsi l'attractivité des investissements innovants.

³ Loi 2017-08 du 14 février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux.

⁴ Article 21 du décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021 portant la loi de finances pour l'année 2022.

⁵ Article 27 du décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023.

3.48. **La promotion de la digitalisation et du paiement électronique** a été consolidée à travers la mise en place d'une plateforme de délivrance électronique des certificats de retenue à la source⁶ et l'exonération de TVA sur les commissions liées aux paiements électroniques, afin de renforcer la transparence et la modernisation du système fiscal.⁷

3.49. **S'agissant des perspectives**, la Tunisie poursuivra ses réformes fiscales en cohérence avec ses priorités nationales et son agenda de développement durable. Les prochaines étapes porteront sur le soutien au financement de l'investissement et de l'emploi, l'instauration d'une plus grande justice fiscale, la rationalisation des avantages fiscaux, le renforcement de la digitalisation, de la simplification des procédures, ainsi que la promotion de l'économie verte et de l'économie du savoir. La Tunisie continuera également à élargir son réseau conventionnel, notamment en Afrique, pour soutenir l'internationalisation de ses entreprises et renforcer sa compétitivité.

3.11 Vers un modèle économique durable et une gouvernance responsable

3.50. La Tunisie place la protection de l'environnement et la résilience climatique parmi ses priorités nationales, conformément à la Constitution du 25 juillet 2022. Elle a adopté en 2023 la Stratégie nationale de transition écologique (SNTE), visant à intégrer la durabilité, l'adaptation et la résilience climatique dans tous les secteurs économiques et sociaux. Cette démarche s'appuie sur la Contribution déterminée au niveau national (CDN 2030), la Stratégie nationale de développement neutre en carbone et résilient aux changements climatiques (SDNC-RCC 2050) et la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC 2018-2030), élaborées par une large concertation nationale avec l'appui d'organismes internationaux.

3.51. Plusieurs programmes structurants ont été réalisés, incluant le renforcement du forum national des acteurs du changement climatique (FNACC), la création d'une plateforme nationale de gestion des risques, le plan national de lutte contre la dégradation des terres. De plus, des projets pilotes ont été lancés, portant notamment sur les oasis et la transition des communs vers des villes durables, et l'intégration de l'éco-innovation et de l'économie circulaire dans les PME. Des initiatives ont également ciblé la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et la dépollution de bassins versants.

3.52. Parallèlement, la Tunisie a consolidé la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) via la loi n° 2018-35, instituant des commissions régionales et un Observatoire national de la RSE. Des projets pilotes menés par le CITET, la CONECT et l'INNORPI ont permis l'introduction de la norme ISO 26000, le développement de l'Ecolabel tunisien et du Label RSE, ainsi que la formation d'experts et l'accompagnement d'entreprises dans la transition écologique et la réduction de leur empreinte carbone.

3.53. L'Indice de performance environnementale 2022 souligne que la Tunisie obtient un score de 45,3 se classant 91^e au niveau mondial et 6^e dans la région du Moyen-Orient, dépassant la médiane régionale de 43,1. Le pays affiche de bonnes performances en qualité de l'air (46,6) et des efforts modérés en matière de réduction des émissions (41,4).

3.54. Ces initiatives traduisent l'engagement concret de la Tunisie à intégrer les dimensions environnementale, sociale et économique dans ses politiques publiques, tout en promouvant une gouvernance responsable et durable des entreprises, alignée sur les Objectifs de Développement Durable et les engagements internationaux du pays.

3.12 Renforcement de la propriété intellectuelle au service de l'innovation et du développement

3.55. Depuis son dernier examen des politiques commerciales, la Tunisie a renforcé son cadre de protection des droits de propriété intellectuelle, conformément à la Constitution de 2022 et aux standards internationaux. Sur le plan international, elle a adhéré en 2022 à la Convention de Rome et aux Traités de l'OMPI relatifs au droit d'auteur et aux phonogrammes, et a accepté en octobre 2024 le Protocole modifiant l'Accord sur les ADPIC introduisant l'article 31bis, qui facilite

⁶ Arrêté de la ministre des finances du 10 mai 2024, fixant le champ d'application de la procédure de l'élaboration des certificats de retenue à la source à travers la plateforme électronique prévue par l'article 41 de la loi de finances pour l'année 2022 et ses modalités pratiques et les délais de son application.

⁷ Article 43 de la loi finance pour l'année 2022.

l'octroi de licences obligatoires pour la production et l'exportation de produits pharmaceutiques vers les pays dépourvus de capacités de fabrication, conformément aux objectifs de santé publique consacrés par la Déclaration de Doha.

3.56. Au niveau national, des réformes juridiques et institutionnelles ont été entreprises, notamment à travers l'adoption du décret-loi n° 54 de 2022 renforçant les sanctions contre les atteintes aux droits d'auteur, ainsi que l'élaboration, en coopération avec l'OMPI, d'une stratégie nationale de propriété industrielle. Celle-ci vise à renforcer l'aptitude de la Tunisie à générer des actifs de propriété intellectuelle ayant une valeur économique, à examiner les orientations stratégiques en vue d'asseoir l'utilisation du système de propriété industrielle pour contribuer à atteindre les objectifs nationaux de développement, et à libérer le potentiel des actifs intangibles générés à partir de l'utilisation de la Propriété Industrielle d'une façon planifiée, efficace et durable.

3.57. Dans ce cadre, la digitalisation des services de l'INNORPI et de l'OTDAV a été mise en œuvre. La Tunisie a également bénéficié du lancement en 2023 du programme de coopération Tuniso-Suisse (TUSIP), destiné à soutenir la compétitivité des entreprises, à renforcer la lutte contre la fraude et la contrefaçon, et à appuyer les structures nationales concernées par la protection des consommateurs et le contrôle économique et technique.

3.13 Nouvelle méthodologie d'élaboration du plan de développement 2026-2030: une planification décentralisée, une gouvernance territoriale durable et une inclusion sociale

3.58. Dans le cadre de la modernisation et pour dépasser les anciens modèles de développement, qui n'ont pas pleinement atteint leurs objectifs, la Tunisie a adopté un nouveau modèle de planification qui repose sur une approche ascendante, où les priorités économiques et sociales sont définies au niveau local, puis consolidées aux niveaux régional et national. L'objectif central est de mieux appréhender les préoccupations des citoyens et de répondre efficacement aux besoins des acteurs économiques régionaux, tout en stimulant la cohésion et la compétitivité des territoires.

3.59. Cette démarche permet un suivi rigoureux du processus de planification, favorise la conception de politiques et programmes (locaux, régionaux, sectoriels et nationaux) en fonction de leur priorité et de leur faisabilité, et soutient l'élaboration de plans de développement régionaux conformes au nouveau découpage territorial. Un système intégré est prévu pour la préparation, le suivi et l'évaluation des projets, garantissant la cohérence et l'efficacité dans l'investissement public et privé.

3.60. La planification économique future repose sur un rôle central attribué aux conseils locaux, régionaux et de districts, ainsi qu'au Conseil national des régions et des districts (CNRD), garantissant la concordance et l'intégration des priorités à tous les niveaux territoriaux.

3.61. Le nouveau plan vise promouvoir les régions moins développées à travers un développement économique dynamique et une inclusion sociale renforcée, à travers l'amélioration de l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé et l'eau potable, afin de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions de vie de la population. Ce plan s'inscrit dans la continuité des efforts de développement régional et traduit la volonté de doter le pays d'une organisation territoriale capable de relever les défis contemporains et de répondre efficacement aux attentes des citoyens.

4 POLITIQUES SECTORIELLES

4.1 Secteur industriel: Importance et contribution au PIB et à l'emploi

4.1. L'industrie manufacturière occupe une place stratégique dans l'économie tunisienne, représentant environ 14% du PIB et 20% de l'emploi total. Les secteurs phares sont l'industrie textile et habillement, l'industrie agroalimentaire, ainsi que l'industrie mécanique et électrique.

4.2. Le tissu industriel tunisien comprend près de 4 700 entreprises de plus de 10 employés, totalisant environ 526 000 emplois. Le secteur textile, habillement, cuir et chaussures constitue 33% de ces entreprises. Le secteur agroalimentaire occupe la deuxième place avec 21% (en termes d'entreprises), suivi par le secteur mécanique et électrique avec 20%.

4.1.1 Secteur textile et habillement

4.3. Le secteur textile et habillement constitue un moteur de l'économie tunisienne, tant en termes d'emploi que d'exportation. En 2024, le secteur a enregistré un taux de couverture de 127% et un excédent commercial de 1 980 millions de dinars.

4.4. Pour soutenir ce secteur stratégique, un Pacte de compétitivité public-privé a été signé en 2019 entre le gouvernement tunisien et la Fédération tunisienne du textile et habillement (FTTH), actualisé en 2022 pour couvrir la période 2022-2027. Ce pacte vise à créer de nouveaux emplois, accroître les exportations et moderniser l'industrie textile et habillement, dans une perspective de développement durable.

4.1.2 Secteurs automobile et aéronautique

4.5. La Tunisie renforce également sa position dans la fabrication de composants automobiles et aéronautiques, avec des exportations significatives vers l'Europe et d'autres marchés. Le secteur automobile a connu une croissance notable grâce à l'implantation de leaders mondiaux, tandis que le secteur aéronautique, plus récent, se développe autour d'activités à forte valeur ajoutée. Les indicateurs clés suivants illustrent cette dynamique:

- 235 entreprises, dont 177 totalement exportatrices;
- 96 400 emplois directs dans les secteurs automobile et aéronautique;
- 3 milliards d'euros d'exportations de composants automobiles en 2024, avec une croissance annuelle de 16% depuis 2018.

4.6. Pour consolider ces filières, un Pacte pour la Compétitivité de l'Industrie Automobile a été signé en 2022 entre le gouvernement et Tunisian Automotive Association (TAA), définissant des objectifs clairs et des engagements partagés entre secteur privé et gouvernement sur cinq piliers : infrastructure, cadre réglementaire, emploi & formation, recherche & développement, marketing et communication.

4.7. Un pacte similaire pour le secteur aéronautique est en cours d'élaboration, afin d'établir une vision stratégique intégrée pour le développement des filières prioritaires.

4.1.3 Stratégie nationale de l'industrie et de l'innovation 2035

4.8. En 2022, la Tunisie a adopté sa stratégie nationale de l'industrie et de l'innovation à l'horizon 2035, visant à revitaliser le secteur industriel en mettant l'accent sur la compétitivité, l'innovation et la contribution à la croissance économique, tout en renforçant l'attractivité du pays pour les investisseurs et en promouvant un développement industriel durable, inclusif et compétitif.

4.9. Les objectifs principaux de cette stratégie sont:

- Porter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB à 20% d'ici 2035;
- Accélérer la croissance des exportations pour atteindre 36 milliards de dollars en 2035;
- Créer 300 000 emplois industriels directs et indirects d'ici 2035.

4.10. La stratégie se concentre sur le développement de filières à fort potentiel, telles que les composants automobiles, l'aéronautique, les industries électriques et électroniques, l'agroalimentaire et l'industrie pharmaceutique.

4.11. Depuis son lancement, plusieurs réalisations majeures ont été concrétisées:

- Création de cinq centres de compétence en Industrie 4.0;

- Introduction de filières innovantes dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle;
- Amélioration du climat des affaires, facilitation de l'investissement et promotion des exportations;
- Participation à des salons internationaux et signature d'accords bilatéraux et multilatéraux (COMESA, ZLECAF).

4.12. Les prochaines étapes porteront sur:

- Le Développement des activités à haute valeur ajoutée;
- La Valorisation des chaînes de valeur régionales;
- La Modernisation des infrastructures industrielles existantes;
- La Création de nouvelles zones industrielles de dernière génération;
- La Digitalisation des services liés au foncier industriel;
- Le Soutien accru aux projets écologiques et à l'innovation collaborative.

4.2 Importance stratégique du secteur minier

4.13. Le secteur minier constitue l'un des piliers stratégiques majeurs de l'économie tunisienne. Il représente une source essentielle de matières premières et de minerais indispensables au développement, à la durabilité et à l'autosuffisance économique, en particulier pour l'industrie nationale. Ce secteur contribue également à la sécurité alimentaire en répondant aux besoins de l'agriculture en engrais, notamment phosphatés.

4.14. Les investissements dans le secteur minier s'élèvent en moyenne à 500 millions de dinars par an, principalement dans le domaine du phosphate. La Tunisie demeure l'un des principaux producteurs mondiaux de phosphate, avec une capacité de production ayant atteint 8 millions de tonnes en 2010. Au cours de la dernière décennie, la production a toutefois été ramenée à un niveau moyen de 4 millions de tonnes, en raison de facteurs sociaux, économiques et logistiques. L'année 2021 la production a atteint 3.726 Mt contre 2.830 Mt en 2020 soit une augmentation de 32% par rapport à 2020.

4.15. Dans le cadre du développement du secteur minier et de la réalisation des objectifs de développement durable, le gouvernement Tunisien s'est engagée dans l'actualisation du cadre législatif et réglementaire régissant ce secteur. La révision du Code minier de 2003 est en cours de finalisation afin de l'adapter aux évolutions rapides du secteur, tant à l'échelle nationale qu'internationale, avec un accent particulier sur le développement durable des ressources minières non phosphatées.

4.16. Les orientations stratégiques en matière de révision de la gouvernance du secteur minier s'articulent autour de quatre axes principaux :

- **Relance de la production de phosphate:** restauration du rythme de production et d'exportation au niveau de l'année de référence 2010 (8 millions de tonnes/an), avec un objectif de 14,5 millions de tonnes en 2030 grâce à la mise en service, prévu en 2027, de deux nouvelles laveries à Om El Khchab (capacités respectives: 4,6 et 1,6 millions de tonnes);
- **Augmentation des exportations de produits dérivés:** accroissement des ventes de di-ammonium phosphate, acide phosphorique engrais complexes, produits chimiques phosphatés, phosphate de calcium et autres produits à forte valeur ajoutée demandés sur les marchés nationaux et internationaux;

- **Renforcement des infrastructures hydrauliques:** sécurisation de l'approvisionnement en eau des usines de Gabès, notamment via l'exploitation de deux puits souterrains de l'usine d'acide phosphorique, capables de fournir 30 000 m³/jour et de maintenir une capacité de production stable à 40%;
- **Valorisation des ressources non phosphatées:** incitation à l'exploration et à l'exploitation de gisements de plomb, zinc, fer, sel, gypse, sable siliceux, carbonate de calcium, etc ..., appuyée par des cartes géologiques de base, des études de zones prometteuses et l'utilisation de techniques géophysiques et géochimiques.

4.3 Secteur de l'énergie: pilier stratégique et moteur de la transition durable

4.17. Le secteur de l'énergie constitue un pilier stratégique pour la Tunisie, en raison de son rôle essentiel dans la sécurité, la stabilité et le développement économique et social. Grâce à des investissements annuels avoisinant 1,2 milliard de dinars, la Tunisie dispose d'un potentiel énergétique important, avec une production de près de 28 000 barils de pétrole par jour et 4 milliards de mètres cubes de gaz par an.

4.18. Consciente des défis liés à la hausse de la demande et au recul de la production nationale, la Tunisie a engagé une transformation profonde de son système énergétique. L'adoption en 2023 de la stratégie énergétique nationale à l'horizon 2035 marque une étape décisive, en fixant des objectifs ambitieux de transition vers un modèle durable et compétitif. Cette stratégie prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 35% d'ici 2030 et à 50% à l'horizon 2035, avec une perspective de neutralité carbone à l'horizon 2050.

4.19. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur trois axes prioritaires :

- **Renforcement de la sécurité énergétique:** en améliorant la gouvernance dans les secteurs pétrolier et gazier, en rationalisant les dépenses, en valorisant les ressources et en intensifiant l'exploration dans le cadre de partenariats efficaces;
- **Accélération de la transition énergétique:** à travers le développement des filières solaire et éolienne, et la mise en place d'incitations pour encourager l'investissement privé;
- **Projet d'interconnexion Tunisie-Italie:** via la réalisation d'infrastructures permettant l'exportation de 600 MW d'électricité verte vers l'Europe, contribuant ainsi à réduire le coût carbone et à renforcer l'intégration régionale.

4.20. Parallèlement, plusieurs réformes structurantes sont en cours: création d'une autorité de régulation de l'électricité, adoption d'un code des énergies renouvelables, amélioration de la performance financière de la STEG et modernisation du réseau électrique, ainsi que révision du code des hydrocarbures pour encourager l'investissement et optimiser l'exploitation des ressources.

4.4 Une agriculture durable, compétitive et contributive au développement rural

4.21. Le secteur agricole occupe une place centrale dans l'économie tunisienne et constitue un levier stratégique pour le développement national et régional. Il contribue au renforcement de la croissance économique, au soutien des moyens de subsistance des populations rurales et à la promotion d'une dynamique de développement durable, tout en participant à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

4.22. Le secteur fait face à plusieurs défis structurels et conjoncturels, notamment: la fragilité des ressources naturelles, la pression sur l'eau dans un contexte de changement climatique, la hausse des coûts de production, le faible rendement de certaines cultures et la fragmentation des exploitations agricoles. Pour y répondre, la Tunisie a mis en place des mesures visant à moderniser la production agricole, améliorer l'accès aux financements, renforcer les capacités techniques et développer les filières à forte valeur ajoutée.

4.23. La vision stratégique du secteur agricole à l'horizon 2035 est de développer une agriculture durable, inclusive et compétitive, favorisant la sécurité alimentaire et la résilience climatique. Elle s'articule autour de trois axes principaux:

- **Utilisation durable des ressources naturelles et adaptation au changement climatique:** mobilisation rationnelle de l'eau, valorisation des zones irriguées, protection des forêts et pâturages, développement de la pêche et de l'aquaculture;
- **Promotion de la production et de la productivité:** soutien aux filières végétales, animales et halieutiques, adoption de technologies modernes et renforcement de la compétitivité;
- **Renforcement de l'environnement institutionnel et du cadre de gouvernance:** amélioration de la législation foncière, diversification des mécanismes de financement, renforcement des organisations professionnelles et soutien à l'investissement privé.

4.24. **La sécurité alimentaire reste un objectif central** des politiques agricoles Tunisiennes. Le secteur contribue à l'approvisionnement national, tout en restant dépendant des importations pour certains produits stratégiques (blé tendre, sucre, huiles végétales ...). Les mesures adoptées visent à renforcer la résilience de la production, améliorer la productivité, optimiser la gestion des ressources hydriques et soutenir l'investissement privé dans le secteur.

4.25. Parallèlement, le secteur de la pêche est appelé à se moderniser en adoptant des pratiques durables, en améliorant la traçabilité et en renforçant les infrastructures, contribuant ainsi à la compétitivité, à la création d'emploi et au développement régional. La lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constitue une priorité nationale. En tant que pays signataire de l'Agenda ODD 2030, la Tunisie s'appuie sur un cadre juridique strict, notamment la loi n° 94-13 sur la pêche maritime et le décret du 28 septembre 1995, qui régissent les infractions, les équipements interdits, les tailles minimales et les zones protégées. La stratégie nationale pour la pêche et l'aquaculture favorise la gestion durable des ressources et la lutte contre la pêche INN, en cohérence l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.

4.5 Secteur TIC: Réformes et perspectives vers une économie numérique moderne

4.26. Depuis 2016, la Tunisie a engagé une série de réformes structurantes dans le domaine des télécommunications, des TIC et de l'économie numérique. Le Plan national stratégique Tunisie Digitale 2020 a constitué un premier jalon en posant les bases de la modernisation de l'infrastructure technologique notamment l'internet très haut débit et en accélérant la transition vers l'administration électronique. Dans le prolongement de cette dynamique, le champ d'action a été élargi en plaçant la transformation digitale de l'économie et de l'administration au cœur des priorités, et en introduisant de nouveaux axes stratégiques, tels que le renforcement des compétences numériques, la protection du cyberspace et la valorisation des données. Le nouveau Plan de développement 2026-2030, en cours d'élaboration, s'inscrit dans les mêmes objectifs tout en accordant une priorité pour l'appui à l'innovation dans l'optique de la vision Tunisie 2035 ayant pour but l'instauration de l'économie de savoir.

4.27. Cette vision s'est traduite par les réalisations suivantes:

- **Déploiement technologique:** adoption de la 4G en 2016 (3 licences accordées), mise à jour du Plan national des fréquences radioélectriques en 2023, migration vers IPv6 et lancement de la 5G en 2025. Dans le même esprit, 38 licences IoT ont été attribuées entre 2017 et 2018 à des opérateurs et PME pour l'installation de réseaux d'accès IoT;
- **Simplification des procédures:** promulgation en 2020 d'un cadre réglementaire (décret 2020-48) allégeant les procédures d'homologation et renforçant le rôle du guichet unique sectoriel en tant qu'interlocuteur unique pour toutes les opérations d'importation et d'exportation des équipements de télécommunications;
- **Administration électronique:** adoption du Décret-loi n° 2020-31 sur l'échange électronique de données, mise en place d'une plateforme nationale d'interopérabilité entre les administrations, et déploiement en 2022 de l'identité numérique mobile (e-houwiya);
- **Confiance numérique:** depuis 2021, l'Agence nationale de certification électronique (ANCE) est reconnue par les principaux navigateurs internationaux, renforçant la crédibilité des certificats tunisiens;

- **Cybersécurité:** adoption en 2023 d'une stratégie nationale de cybersécurité et promulgation du Décret-loi n° 2023-17, renforcement du rôle de l'Agence nationale de cybersécurité (ANCS), et adhésion en 2024 à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité;
- **Entrepreneuriat et innovation:** lancement en 2018 du programme Startup Tunisia (loi n° 2018-20 – Startup Act), basé sur un label de mérite et une série d'avantages et d'incitations en faveur des entrepreneurs, des startups et des investisseurs, et appuyé par des mécanismes de financement destiné à soutenir l'écosystème des startups et du capital-risque.

4.28. Dans la continuité de ses réformes, la Tunisie élabore actuellement deux stratégies nationales majeures dans le domaine des TIC qui marqueront une nouvelle étape de son évolution numérique:

- **La stratégie nationale de la transformation numérique,** qui vise à accélérer la digitalisation des services publics et administratifs, développer l'économie numérique, soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat, renforcer l'infrastructure des réseaux de communication et sécuriser le cyberspace par un cadre législatif et réglementaire adapté.
- **La stratégie nationale de l'intelligence artificielle,** qui ambitionne d'intégrer l'IA dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, l'environnement et les transports, de promouvoir l'ouverture et l'exploitation des données, et de créer des incubateurs ainsi que des programmes d'accompagnement pour les projets technologiques innovants à fort potentiel.

4.29. Ainsi, la Tunisie s'inscrit dans une trajectoire de modernisation continue, combinant les acquis des réformes engagées depuis 2016 avec une nouvelle génération de politiques tournées vers l'innovation, la souveraineté numérique et l'économie du savoir.

4.6 Secteur tourisme: vers un modèle compétitif, inclusif et durable

4.30. Le secteur touristique occupe une place déterminante dans l'économie tunisienne. Il représente une source essentielle de revenus et d'emplois, tout en contribuant à la diversification économique et au développement de nombreuses activités connexes. Fort de la richesse de ses ressources naturelles, culturelles et patrimoniales, le pays a su attirer des millions de visiteurs, consolidant ainsi son rôle de destination incontournable dans la région méditerranéenne.

4.31. Au cours des dernières années, le secteur a traversé des perturbations majeures, notamment la pandémie de COVID-19 qui a fortement affecté l'activité et la compétitivité du secteur. Toutefois, la reprise a été remarquable en 2023 et s'est confirmée en 2025, avec plus de cinq millions de visiteurs et près de quatre milliards de dinars de recettes au premier semestre, dépassant ainsi les niveaux d'avant-crise. Ces performances témoignent de la résilience du secteur et de l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour soutenir sa relance.

4.32. Pour répondre à ces enjeux, la Tunisie a adopté une stratégie nationale de développement du tourisme durable à l'horizon 2035, qui vise à repositionner le pays parmi les destinations compétitives et durables au niveau mondial. Cette vision s'appuie sur une approche inclusive impliquant l'ensemble des acteurs du secteur et cherche à faire du tourisme un levier de croissance économique, de développement social et de durabilité environnementale, notamment dans les régions de l'intérieur.

4.33. La stratégie s'articule autour de quatre axes prioritaires. Le premier consiste à renforcer la compétitivité par l'amélioration de la qualité des services et le développement des compétences professionnelles. Le deuxième vise à diversifier l'offre touristique au-delà du balnéaire, en intégrant le tourisme culturel, saharien, écologique, médical et de bien-être. Le troisième met l'accent sur l'encouragement des investissements, grâce à un cadre législatif modernisé et des incitations adaptées pour favoriser des projets innovants et responsables. Enfin, le quatrième axe porte sur le développement des mécanismes de promotion afin de conquérir de nouveaux marchés tout en consolidant les marchés traditionnels.

4.34. Pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, plusieurs réformes et projets structurants ont été lancés. Parmi eux figurent la création d'un Conseil supérieur du tourisme pour assurer une meilleure coordination intersectorielle, ainsi que l'élaboration d'un Code du tourisme destiné à

moderniser le cadre législatif et à faciliter les démarches pour les investisseurs nationaux et étrangers. Par ailleurs, un Compte satellite du tourisme est mis en place, en collaboration avec l'Institut national de la statistique, afin de mesurer plus fidèlement la contribution réelle du secteur aux recettes publiques, notamment en intégrant les recettes issues du tourisme médical, des croisières, de l'artisanat et du tourisme individuel. Le système de classification des hôtels a également été révisé, avec l'introduction de nouveaux critères relatifs à la satisfaction des clients, à l'accessibilité et à la durabilité environnementale.

4.35. La durabilité constitue, en effet, une dimension essentielle du nouveau modèle touristique. Les projets récemment développés à Tunis, Douz et Djerba intègrent des critères environnementaux liés à l'économie d'eau, à l'efficacité énergétique et à la gestion des déchets. De plus, les établissements hôteliers sont encouragés à adopter des pratiques responsables, répondant ainsi aux attentes croissantes des visiteurs en matière d'écotourisme et de respect de l'environnement.

4.36. À travers cette vision intégrée et les réformes engagées, la Tunisie entend transformer son modèle touristique pour le rendre plus résilient, inclusif et durable. Le secteur se positionne désormais comme un pilier stratégique du développement économique et social, capable de soutenir la relance nationale et de consolider la place de la Tunisie parmi les destinations les plus attractives à l'horizon 2035.

4.7 Secteur du transport: levier stratégique pour l'économie

4.37. Le secteur des transports constitue un pilier essentiel de l'économie tunisienne et un moteur du tourisme et du développement régional. Les échanges commerciaux sont majoritairement assurés par voie maritime, tandis que l'aviation civile relie la Tunisie à de nombreux marchés internationaux, contribuant ainsi à la croissance du PIB et à la création d'emplois directs et indirects. Le transport terrestre, de son côté, joue un rôle déterminant dans la mobilité des personnes, l'acheminement des marchandises et la fluidité des échanges internes et transfrontaliers. Dans leur ensemble, ces composantes renforcent la compétitivité du pays et favorisent son intégration dans les chaînes logistiques mondiales.

4.38. La Tunisie dispose d'infrastructures portuaires et aériennes diversifiées et spécialisées, adaptées aux marchandises, conteneurs, passagers et navires de commerce. La flotte nationale se modernise progressivement et les compagnies aériennes tunisiennes maintiennent un contrôle majoritaire tout en collaborant avec des partenaires étrangers. Les projets stratégiques, tels que le port en eaux profondes d'Enfidha visent à renforcer la connectivité, favoriser le transbordement et positionner le pays comme hub régional.

4.39. Pour relever les défis du secteur, la Tunisie axe ses efforts sur la modernisation des infrastructures, le développement de la flotte nationale, la simplification des procédures, l'encouragement de l'investissement privé et étranger, et le renforcement des cadres réglementaires et de sécurité. Ces efforts visent à accroître l'efficacité des transports, à soutenir le commerce et le tourisme, et à assurer une croissance durable et intégrée, conformément au Plan Directeur National des Transports 2040.

5 POLITIQUE COMMERCIALE

5.1 Renforcement de l'intégration de la Tunisie dans le commerce régional et international

5.1. Dans un contexte mondial en mutation, marqué par des transformations économiques et géostratégiques majeures, la Tunisie œuvre à renforcer son intégration régionale et internationale en diversifiant ses partenariats commerciaux et en modernisant ses cadres de coopération.

5.2. Cette stratégie repose sur l'amélioration du cadre juridique des relations économiques, la participation accrue et constructive au système commercial multilatéral, la révision et la mise à jour des accords existants, ainsi que l'ouverture de nouvelles négociations avec des partenaires et groupements économiques à fort potentiel, notamment en Afrique et dans les pays émergents. Elle s'accompagne d'initiatives visant à améliorer le climat des affaires, à faciliter les échanges et à promouvoir une nouvelle génération d'accords commerciaux intégrant les dimensions du développement et de la durabilité. À travers cette approche, la Tunisie cherche à réduire la

concentration géographique de ses échanges, à élargir ses marchés d'exportation et à consolider son positionnement actif dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

5.1.1 Coopération économique et commerciale avec les partenaires stratégiques

5.3. L'Union européenne demeure un partenaire principal stratégique pour la Tunisie. Dans le cadre du mémorandum d'entente sur le partenariat global récemment signé, la Tunisie s'attache à définir une nouvelle vision de ses relations économiques et commerciales avec l'UE, en vue de renforcer l'accès de ses exportations et d'ouvrir de nouveaux horizons économiques, y compris vers les pays du Nord et de l'Est du continent. Parallèlement, l'accord conclu avec le Royaume-Uni à la suite du Brexit constitue une opportunité stratégique pour faciliter l'accès au marché britannique et attirer de nouveaux investisseurs.

5.4. L'intégration africaine constitue un axe prioritaire de la politique commerciale tunisienne. La Tunisie participe activement à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et s'engage dans des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des opérateurs économiques afin d'exploiter les avantages tarifaires offerts. Elle contribue également aux initiatives régionales du COMESA et aux projets de corridors commerciaux, dans la perspective d'un meilleur positionnement dans les chaînes de valeur africaines.

5.5. La Tunisie œuvre également à consolider sa coopération avec la Turquie, à travers la révision et de l'accord de libre-échange, dans l'objectif de rééquilibrer les échanges et de promouvoir l'investissement, notamment dans les secteurs du textile et des composants automobiles.

5.6. Avec l'Algérie, la Tunisie œuvre à l'approfondissement des relations économiques et commerciales à travers la mise en œuvre des conclusions de la Commission supérieure mixte et l'organisation régulière de forums de partenariat visant à dynamiser les échanges.

5.7. Dans une logique de diversification de ses partenariats, la Tunisie explore de nouveaux pôles de coopération avec des pays et regroupements économiques émergents. Des perspectives de négociation sont ouvertes avec la Russie et l'ORASSI, l'Indonésie, le Mercosur et l'AELE. Par ailleurs, la Tunisie s'attache à développer ses relations économiques avec l'Inde, le Pakistan et le Japon, tout en consolidant son intégration au sein du GAFTA par l'accélération de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange arabe et la réduction des barrières non tarifaires.

5.8. Ces initiatives reflètent la volonté de la Tunisie de renforcer sa résilience économique, de multiplier ses opportunités commerciales et de consolider sa place dans les échanges régionaux et mondiaux, en cohérence avec les principes du système commercial multilatéral.

5.1.2 Un projet stratégique de corridor commercial terrestre tuniso-libyen

5.9. La Tunisie a lancé un projet stratégique de corridor commercial terrestre tuniso-libyen visant à relier son territoire à six pays africains enclavés, consolidant ainsi sa position comme plateforme commerciale régionale et pont entre l'Europe et l'Afrique pour les échanges bilatéraux et multilatéraux. Ce corridor a pour objectif de faciliter le transit des marchandises, de stimuler le commerce intra-africain et de renforcer l'intégration économique régionale.

5.10. Dans ce cadre, la Tunisie a mobilisé l'appui de partenaires africains et d'institutions financières, notamment le Secrétariat de la ZLECAf, le COMESA et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), qui ont exprimé leur intérêt à soutenir la mise en œuvre de ce projet.

5.1.3 Progrès et perspectives de l'économie tunisienne dans les chaînes de valeur mondiales et régionales

5.11. L'intégration de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) s'est nettement renforcée durant ces dernières années. Cette performance reflète le dynamisme des entreprises exportatrices et la diversification des secteurs engagés à l'international.

5.12. La sophistication des exportations tunisiennes s'est accrue, traduisant une progression sur l'échelle de la complexité économique. Les IDE se concentrent désormais dans des secteurs à fort potentiel d'intégration dans les CVM et de positionnement à l'international.

5.13. L'analyse des données et statistiques, par stade de fabrication, issue de World Integrated Trade Solution montre que, conformément aux tendances mondiales actuelles, les produits intermédiaires représentent une composante importante du commerce de marchandises de la Tunisie, soit 30% de ses exportations de marchandises et 40.1% de ses importations en 2022. Par ailleurs, les biens d'équipement représentent 19% des exportations et 19.3% des importations. En outre, ces deux composantes sont les plus dynamiques du commerce de marchandises au cours de la dernière décennie. La Tunisie devrait ainsi, capitaliser sur cet acquis et renforcer cette interconnectivité avec ses partenaires traditionnels et créer de nouveaux liens avec d'autres destinations plus complexes pour l'amélioration de l'intégration en aval des CVM et hisser le transfert de technologies avancées.

5.14. La structure des exportations manufacturières tunisiennes par niveau technologique montre que la Tunisie a su monter en gamme se tournant vers des exportations manufacturières à contenu technologique élevée tels que l'industrie mécanique et électrique, la chimie et l'industrie pharmaceutique. Cette réorientation vers des exportations manufacturières à contenu technologique élevé constitue un levier stratégique pour renforcer l'intégration de la Tunisie dans les CVM, tout en favorisant le transfert de savoir-faire et l'attraction d'investissements étrangers à forte intensité technologique. Elle illustre également la volonté nationale de diversifier son offre exportatrice et de s'éloigner progressivement d'une dépendance excessive aux produits à faible valeur ajoutée.

5.15. En termes de complexité économique, la Tunisie se classait en 2023 au 51^e rang mondial sur 145 économies, reflétant sa capacité à développer des productions diversifiées et sophistiquées. Selon les projections du Harvard Growth Lab pour 2023, l'économie tunisienne est bien positionnée pour tirer parti de nombreuses opportunités grâce à sa progression sur l'échelle de la complexité.

5.16. Par ailleurs, la participation aux CVM, en particulier aux chaînes de valeur régionales (CVR), demeure une condition essentielle dans le développement du commerce intra-régional de produits transformés qui nécessite notamment l'amélioration des services logistiques, du transport et des infrastructures, afin de renforcer l'intégration économique.

5.17. La régionalisation des chaînes de valeur mondiales (CVM), à travers notamment la COMESA et la ZLECAf, constitue pour la Tunisie une opportunité stratégique allant au-delà des avantages tarifaires. Elle favorise le développement des échanges intra-africains, renforce la complémentarité entre les économies, stimule la coopération industrielle et contribue à une meilleure intégration de la Tunisie dans les CVM.

5.2 Facilitation du Commerce: Modernisation et Compétitivité

5.18. La facilitation du commerce constitue une priorité pour la Tunisie, en raison de son rôle déterminant dans la réduction des coûts et des délais liés aux échanges, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, en particulier des PME, le renforcement de l'intégration économique aux niveaux régional et mondial, ainsi que dans l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité du pays pour les investisseurs.

5.19. La Tunisie a démontré un engagement soutenu envers la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, en notifiant dès septembre 2014 l'ensemble de ses engagements de catégorie A, couvrant près de 60% des dispositions de l'accord, puis a poursuivi ses notifications relatives aux courtiers en douane, aux supports officiels où sont publiés les renseignements visés de paragraphe 1.1 de l'accord, aux besoins d'assistance la mise en œuvre les mesures de la catégorie C et le progrès réalisé en matière d'assistance. Cette démarche traduit une volonté claire de conformité aux règles multilatérales et de transparence vis-à-vis des opérateurs économiques.

5.20. La gouvernance de la facilitation du commerce repose sur le Comité national créé en 2016 par un décret gouvernemental, appuyé par six sous-comités techniques spécialisés. Ce dispositif assure une coordination efficace entre administrations, tout en favorisant l'implication active du secteur privé dans le processus de concertation. Ce dernier contribue à l'identification des contraintes et à la formulation de solutions opérationnelles, notamment à travers la simplification et la digitalisation des procédures, qui constituent des instruments essentiels pour renforcer la compétitivité des entreprises tunisiennes et faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

5.21. La Tunisie a engagé des démarches pour la mise en œuvre d'un projet stratégique visant à développer un guichet Unique Électronique National, pleinement intégré et interopérable. Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale de digitalisation du commerce extérieur et repose sur le principe du "zéro papier – zéro déplacement – zéro contact". L'objectif est de renforcer la transparence, de lutter contre la corruption et d'améliorer l'efficacité des services publics concernés, tout en plaçant l'opérateur économique au centre du dispositif.

5.22. La mise en œuvre de ce guichet unique contribuera à répondre de manière intégrée à plusieurs engagements notifiés par la Tunisie sous la catégorie "C" de l'AFE, notamment ceux relatifs à la coopération entre les organismes présents aux frontières, à la simplification des formalités documentaires et aux consultations régulières avec les parties prenantes.

5.3 Modernisation et simplification des procédures douanières

5.23. La Tunisie s'est engagée, dans le cadre de la continuité de ses réformes, à moderniser son système d'information douanier et à renforcer l'intégration de son économie dans les échanges régionaux et mondiaux. À cet effet, elle met en œuvre le projet SINDA II, destiné à remplacer l'actuel système d'information par une plateforme numérique intégrée, conforme aux standards de l'OMC et de l'OMD. Ce projet vise la simplification et la dématérialisation des procédures, l'interopérabilité avec les systèmes tiers, l'optimisation de la gestion des risques et la transparence des opérations, avec un déploiement progressif à partir de 2025 et une généralisation prévue d'ici 2026.

5.24. Un statut d'opérateur économique agréé (OEA) a été mis en place par la loi de finances de 2015, renforcé par le décret gouvernemental n° 2018-612, offrant aux entreprises tunisiennes et étrangères opérant dans le commerce extérieur des facilités et avantages douaniers répartis en trois catégories: simplification des procédures, sûreté et sécurité, et statut complet. Ce programme constitue un levier stratégique pour renforcer la compétitivité des entreprises et améliorer la fluidité des échanges.

5.25. La Tunisie a également engagé des démarches pour la reconnaissance internationale de son OEA, ouvrant la voie à une coopération régionale et internationale harmonisée, à des avantages réciproques pour les opérateurs agréés et à un traitement prioritaire aux entreprises respectant les standards. Ces initiatives permettent de réduire les délais et les coûts liés aux contrôles aux frontières, tout en renforçant la prévisibilité et la transparence des opérations commerciales.

5.26. En janvier 2025, la Tunisie a lancé un mécanisme de décisions anticipées en matière de classement tarifaire et d'origine, avec l'appui de la GAFT et de la GIZ. À travers une plateforme numérique dédiée et un cadre réglementaire clair, ce dispositif offre aux opérateurs économiques une meilleure prévisibilité et une transparence accrue.

5.4 Promotion des exportations

5.27. La Tunisie accorde une importance particulière à la promotion de ses exportations dans le cadre de sa politique commerciale et de son intégration progressive dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. À travers l'initiative "Tunisie Export", lancée officiellement le 5 mai 2023 avec l'adoption de son logo, l'État œuvre au renforcement de la coordination entre les acteurs publics et privés afin d'assurer une meilleure visibilité de l'offre tunisienne sur les marchés internationaux et de soutenir les entreprises exportatrices dans leur accès aux opportunités commerciales. Cette initiative pilote des programmes intégrés comprenant l'organisation de la participation à des salons et forums internationaux, la mobilisation d'outils d'appui ciblés et l'accompagnement personnalisé des entreprises.

5.28. Parallèlement, en coopération avec le Centre du commerce international (ITC) de Genève, la Tunisie élabore la Stratégie nationale d'exportation "Tunisie 2035", qui vise à faciliter l'accès des produits et services tunisiens aux marchés étrangers, à développer les chaînes de valeur prioritaires et à renforcer les capacités des structures nationales d'appui et d'assistance aux exportateurs.

5.5 Evolution des échanges commerciaux

5.29. Au cours de la dernière décennie, les exportations tunisiennes ont continué leur croissance, principalement grâce à un secteur manufacturier dynamique et à l'émergence de filières à plus forte

intensité technologique et en compétences. Les exportations manufacturières représentaient près de 82% du total des exportations de biens en 2019, rapprochant la structure des exportations de celle des pays de l'OCDE.

5.30. Les échanges de biens ont affiché une croissance soutenue au cours de la décennie 2015-2024. La valeur des exportations est passée de 27 607,2 millions de dinars en 2015 à 62 077,6 millions en 2024, soit une progression de près de 125%. Les importations ont augmenté de 104,5% sur la même période, atteignant 81 005,2 millions de dinars en 2024. Cette évolution a permis une amélioration notable du taux de couverture des importations par les exportations, qui s'est accru de 6,9 points, passant de 69,7% en 2015 à 76,6% en 2024.

5.31. L'ouverture commerciale s'est renforcée, soutenue par l'assouplissement progressif des barrières tarifaires et non tarifaires, le développement d'un régime offshore attractif pour les entreprises exportatrices, ainsi que par la signature de plusieurs accords de libre-échange, dont l'adhésion à la zone COMESA en 2018 et à la ZLECAf en 2020. Cette intégration a permis à la part des exportations et des importations dans le PIB de se rapprocher de la moyenne observée dans les pays de l'OCDE.

5.32. La structure sectorielle des exportations tunisiennes a connu des transformations significatives. Sur la période 2015-2024, les exportations du secteur textile, habillement, cuir et chaussures ont représenté en moyenne 20,5% du total des exportations. Celles des industries mécaniques et électriques se sont renforcées pour atteindre 43,7%, confirmant la spécialisation croissante de la Tunisie dans ces segments à plus forte valeur ajoutée. Les exportations agricoles et agroalimentaires ont également progressé, représentant en moyenne 12,6% des exportations totales.

5.33. Parallèlement, la diversification des exportations a continué, avec le développement de 18 nouveaux produits manufacturiers entre 2008 et 2023 et un renforcement de la complexité économique, notamment dans l'aéronautique, les machines industrielles et les équipements électriques.

5.34. Malgré une diminution relative de la part de l'Union européenne, cette dernière demeure le principal partenaire commercial de la Tunisie, absorbant en moyenne 71% des exportations sur la période 2015-2024. Parallèlement, les échanges avec l'Afrique subsaharienne et le Maghreb arabe ont enregistré une progression encourageante, bien que leur poids reste encore limité.

5.6 Renforcement du système sanitaire et phytosanitaire

5.35. La Tunisie s'est engagée dans une réforme structurelle de son système national de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour atteindre un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale, tout en renforçant les opportunités d'exportation et la compétitivité de ses produits sur les marchés internationaux. L'adoption de la Loi n° 2019-25 du 26 février 2019 a permis d'établir un cadre juridique moderne et harmonisé avec les normes internationales.

5.36. Cette loi a annoncé la création de deux structures spécialisées: l'Instance Nationale de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (INSSPA), qui représente une autorité compétente en matière de gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et de communication sur les risques. Cette instance a permis de regrouper les différents intervenants (ministères de la Santé, de l'Agriculture, du Commerce, etc ...) pour améliorer l'efficacité des activités de contrôle sur le marché intérieur et aux postes frontaliers, passant ainsi d'un système dispersé à un système intégré, et la deuxième structure énoncée par ladite loi est l'Agence Nationale de l'Évaluation des Risques (ANER), chargée de l'évaluation scientifique des risques.

5.37. La Tunisie a franchi une étape importante en lançant, dès 2019, la délivrance des certificats phytosanitaires électroniques pour les exportations vers l'Union européenne via le système TRACES-NT, ainsi que l'expérimentation du système international ePhytoGeNS, contribuant ainsi à la modernisation et à la fluidification des échanges commerciaux. Parallèlement, un plan national d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin a été élaboré afin d'anticiper et de répondre efficacement aux menaces phytosanitaires.

6 LA TUNISIE ET L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

6.1. En tant que Membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Tunisie réaffirme son attachement indéfectible au système commercial multilatéral, qu'elle considère comme un pilier fondamental de sa politique économique et commerciale.

6.2. Depuis le dernier Examen des politiques commerciales, la Tunisie a activement pris part aux négociations multilatérales et marqué sa présence aux différentes Conférences Ministérielles de l'OMC. Dans cette continuité, elle réaffirme sa détermination à participer pleinement aux négociations en cours sur diverses questions et à soutenir la réforme de l'OMC convenue lors de la CM12. Cette réforme doit renforcer le fonctionnement de l'Organisation, afin de garantir sa pertinence pour l'ensemble de ses Membres et de lui permettre de répondre efficacement aux défis actuels et futurs du commerce international.

6.3. La Tunisie réaffirme également sa conviction que le commerce international doit être un levier de prospérité inclusive pour tous les Membres de l'OMC, notamment les pays en développement et les PMA. Elle souligne, à cet égard, l'importance de rétablir durablement l'Organe d'appel, priorité absolue et pilier de la crédibilité de l'Organisation Mondiale du Commerce.

6.4. Attachée à son engagement en faveur du système commercial multilatéral, la Tunisie réaffirme que le consensus demeure le seul mécanisme de décision légitime au sein de l'OMC. Elle souligne que les déclarations conjointes ne devraient en aucun cas fragiliser ce principe ni altérer l'efficacité du système multilatéral.

6.5. Un Traitement Spécial et Différencié (TSD) précis, effectif et opérationnel, conformément au paragraphe 44 de la Déclaration de Doha, constitue un droit fondamental des pays en développement et des PMA. Sa mise en œuvre, à travers des mécanismes concrets d'accès aux marchés, des dispositifs de renforcement des capacités et de transfert technologique, ainsi que des flexibilités pour protéger les secteurs vulnérables, est indispensable pour corriger les asymétries structurelles et garantir un système commercial multilatéral inclusif et durable.

6.6. En tant que pays en développement importateur net de produits alimentaires, la Tunisie souligne que l'octroi de flexibilités supplémentaires est indispensable pour garantir sa sécurité alimentaire. Elle estime en conséquence qu'il est impératif de poursuivre la réforme du commerce des produits agricoles, afin de restructurer et développer ses capacités productives nationales dans un cadre commercial équitable.

6.7. La Tunisie soutien le Programme de développement durable à l'horizon 2030, intégrant les objectifs de commerce durable dans sa stratégie nationale, avec un focus sur l'ODD 14.6 relatif à la préservation des océans. Elle se félicite de l'adoption à la CM12 d'un accord partiel sur les subventions à la pêche, qui interdit les subventions préjudiciables (pêche INN, stocks surexploités, zones non réglementées). La Tunisie est actuellement engagée dans le processus de ratification de cet accord. Elle participe activement aux négociations de la deuxième vague, réaffirmant ainsi sa contribution à la préservation des ressources marines et à la réalisation des ODD.

6.8. Le gouvernement tunisien œuvre activement avec ses partenaires afin que le commerce international devienne un levier central du développement durable, capable de stimuler la croissance économique tout répondant aux défis liés au changement climatique. Considérant les pays en développement et les PMA sont souvent les plus vulnérables face aux impacts climatiques et économiques, la Tunisie plaide pour que leurs préoccupations et besoins spécifiques soient pleinement intégrés dans les discussions sur le commerce et le développement durable.

6.9. Dans cette perspective, la Tunisie défend une approche inclusive et équitable, qui repose sur deux piliers complémentaires; d'une part, la facilitation de l'accès aux marchés mondiaux pour les pays en développement, grâce à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires; et d'autre part, le renforcement des capacités et le transfert de technologies propres, afin de promouvoir l'innovation et de favoriser un développement économique respectueux de l'environnement.

6.10. La Tunisie renforce sa démarche de transparence en accélérant la soumission et la mise à jour de ses notifications auprès de l'OMC, conformément à ses engagements multilatéraux. Cet effort, essentiel pour consolider la confiance et la prévisibilité au sein du système commercial

multilatéral, nécessite parallèlement un appui au développement des capacités nationales afin de garantir la qualité, l'efficacité et la fiabilité des notifications transmises.

7 CONCLUSION

7.1. Malgré un contexte international difficile et les pressions liées aux changements climatiques, l'économie tunisienne, en tant qu'économie ouverte et diversifiée, a fait preuve de résilience et d'une capacité d'adaptation remarquable. Cette performance ouvre des perspectives de décollage et de croissance économique soutenable et durable, prenant en considération à la fois la dimension économique et sociale, tout en consolidant le positionnement du pays dans les chaînes de valeur mondiales et régionales.

7.2. En outre, l'engagement constant de la Tunisie dans le système commercial multilatéral a été toujours un facteur positif permettant aux acteurs économiques de minimiser les impacts négatifs de la conjoncture et de saisir des opportunités pour un commerce ouvert non discriminatoire et transparent.

7.3. Les réformes entreprises, notamment dans l'amélioration du climat des affaires, l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, la facilitation du commerce, la digitalisation des procédures, la modernisation du cadre réglementaire, ainsi que les programmes de renforcement des capacités soutenus par le secrétariat de l'OMC, ont renforcé l'efficacité, la compétitivité et la transparence du commerce en Tunisie.

7.4. Ces réalisations et engagements placent la Tunisie dans une trajectoire favorable pour poursuivre son développement économique inclusif et durable, promouvoir l'ouverture commerciale, renforcer ses partenariats commerciaux, et consolider sa participation active et constructive au système commercial multilatéral.

7.5. Ce quatrième examen des politiques commerciales offre une opportunité précieuse à la Tunisie pour mettre en lumière ses réalisations et réaffirmer sa détermination à poursuivre ses réformes économiques et commerciales dans le but de renforcer sa compétitivité et son intégration active dans le commerce multilatéral.
